



# LA LETTRE DEMOCRATE

EDITION 2019 - 2



N° spécial Europe

## Le mot du président

### A la hauteur de l'enjeu



« Nous sommes les progressistes, face aux populistes », « Il y a la menace d'un recul de l'Europe » ou encore « J'ai peur que les extrêmes gagnent » : ces phrases, nous les entendons depuis quelques mois, depuis que les formations politiques ont daigné commencer à s'intéresser à la campagne des élections européennes.

Ces affirmations, nous pouvons facilement les entendre dans le discours des citoyens que l'on rencontre durant les événements de la campagne. Mais on ne peut décemment pas réduire la campagne européenne à ces considérations : l'Europe n'a pas besoin de susciter l'effroi, elle a besoin d'un projet qui lui permette d'aller de l'avant.

Ce projet, la liste Renaissance à laquelle nous participons le présente pour le 9 Mai, une date hautement symbolique. C'est un programme qui donnera un nouvel élan à l'Europe, pour davantage d'ambition, de protection et de solutions novatrices.

**Romain Désiré dit Gosset**  
Président du MoDem de la Manche



## Le mot du délégué

### Elections européennes Quel est leur sens ?



#### Quel est le sens des élections européennes ?

La question à laquelle j'essaie de répondre ne devrait, à mon avis, pas se poser. Pourtant, de nombreuses déclarations, venant de tous les camps politiques, montrent que ceux-ci se la posent et donc, que peut-être les Français se la posent aussi. Le jour où l'Europe sera tout à fait mature, les citoyens européens choisiront tous les 5 ans des députés porteurs de leurs choix de politique européenne, comme ils font des choix pour des politiques nationales, régionales, départementales ou municipales.

Vous me direz que cette maturité espérée n'est pas encore assurée. Vous me direz que les questions existentielles se posent encore. Vous me direz que les forces centrifuges n'ont jamais été aussi actives. Vous me direz que le populisme ou la démagogie minent les institutions européennes de l'intérieur et qu'il faut *former la tortue* pour faire bloc contre les assauts des barbares. Vous me direz que 60 ans après sa signature, le traité de Rome part en lambeaux et qu'il faut le restaurer, lui donner un air plus contemporain. Vous me direz qu'alors que le Royaume-Uni, qui avait beaucoup hésité à adhérer (2 référendums successifs à l'époque), cherche une porte de sortie accessible, il faut tout faire pour éviter la contagion.

Vous me direz aussi que d'aucuns pensent que face à l'hostilité plus ou moins franche de certaines grandes puissances, il vaudrait mieux adopter un profil bas pour éviter leur hostilité, qu'il vaudrait mieux réduire la puissance européenne organisée.

Eh bien non ! Nous autres MoDem, nous devons porter un message d'optimisme et d'enthousiasme.

Je crois, je l'ai déjà dit dans ces colonnes, qu'en dépit de quelques apparences, l'adoption intime du concept de collectivité européenne a bien progressé dans l'esprit de nos concitoyens français. Plus aucune formation politique ne prône un abandon de l'Union. J'exclue le groupuscule UPR qui s'est fait un tout petit fonds de commerce autour de l'idée d'une sortie de la France et peut-être quelques cellules oubliées de gauche.

Il n'y a pas eu de grand soir, de grande révélation, mais les faits sont là. **L'Europe est.**

Les faits sont là mais il sont fragiles. L'Europe existe pour autant qu'elle croie qu'elle existe. Notre devoir de force politique est de contribuer à cette confirmation. La pire des erreurs serait de faire douter de cette existence.

Montrer que nous y croyons, c'est agir sereinement pour la politique européenne qui nous semble la plus favorable au succès collectif de notre continent sans porter atteinte aux dynamismes nationaux. Autrement dit, c'est porter l'extension de l'intégration dans tous les domaines où nous sommes interdépendants, exiger la subsidiarité pour les autres compétences publiques et appeler à toujours davantage de démocratie représentative des citoyens européens. Ces principes sont simples, nous les défendons depuis toujours. Nos élus avaient formé un noyau solide au sein du parlement européen. C'est l'ADLE, présidé par Guy Verhofstadt.

Les composantes nationales de ce groupe avaient un programme dont on peut rappeler les grands axes :

- **mieux protéger** les citoyens **des risques extérieurs**, ce qui suppose un renforcement de coopération de défense et de sécurité,
- élaborer une **politique de relation avec l'Afrique** cohérente et concertée,
- renforcer la politique commune de **recherche** et de protection des savoir-faire,
- améliorer la **politique industrielle** commune dans les secteurs où l'Europe a des intérêts stratégiques communs,
- favoriser la **convergence sociale**,
- **supprimer toute possibilité d'optimisation fiscale** intra-européenne (ce qui n'était pas encore obligatoirement la stricte convergence fiscale qui n'est peut-être pas indispensable),
- mieux protéger **l'environnement** de nos concitoyens par des mesures qui tiennent compte des universalités, des risques pour la biodiversité et des conséquences du changement climatique,
- assurer une véritable **politique maritime** commune.

Ce programme est toujours le nôtre.

La liste Renaissance a pour ambition de contribuer à constituer un groupe central au Parlement européen.

C'est donc très logiquement que nous formons liste commune avec la REM, Agir et le Mouvement radical pour l'élection du parlement européen. Nous sommes heureux d'y retrouver des centristes avec lesquels nous avons déjà fait campagne dans les mêmes circonstances.

Introduire une dose de proportionnelle transnationale faisait partie de nos propositions. Cela n'a pas été obtenu. Mais cela reste un objectif, premier pas vers des listes totalement transnationales.

Montrer que nous y croyons, c'est refuser de confondre l'échéance du 26 mai prochain avec un référendum pour ou contre l'Europe. La grande majorité des listes y sont en fait favorables ... mais ne font pas les mêmes propositions !

Montrer que nous y croyons, c'est pour autant refuser de n'appeler à voter pour nos propositions et nos candidats que ceux qui soutiennent Emmanuel Macron.

**Alors, allons voter et faisons voter pour la liste *Renaissance* !**

## La politique régionale :

Une chance pour la Manche



La politique régionale de l'Europe, c'est une vraie chance pour la Manche !

L'UE dans nos territoires, ce ne sont pas de seulement des crédits.

C'est toute une gamme de politiques européennes qui changent la vie de nos petits "pays" : Avranchin, Coutançais, Mortainais, Plain-Cotentin, Val de Saire... Cela va de la protection environnementale, à la politique culturelle, en passant par de multiples équipements de proximité ou les indications géographiques qui protègent nos terroirs et leurs produits !

**La politique régionale est un axe essentiel de l'action européenne, qui y consacre 1/3 du budget de l'UE. Elle nous concerne très directement.**

Nous avons 276 régions en Europe. Avec bien sûr une grande variété de contextes humains, géographiques et économiques.

Elles sont représentées à Bruxelles. Le Comité des Régions est consulté avant toute décision de l'UE sur les questions intéressant les autorités locales et régionales, comme la politique régionale, l'environnement, l'éducation et les transports.

La politique dite « régionale et de cohésion » de l'UE c'est 350 milliards d'euros. Le plan actuel a 3 objectifs majeurs : la croissance et l'emploi, la lutte contre le changement climatique et la réduction de la dépendance énergétique, la lutte contre l'exclusion sociale.

Il s'appuie sur de puissants outils, les fonds européens : FEADER, FSE – Fonds social européen, FC - Fonds de cohésion, réservé aux régions les plus défavorisées.

Pour nous Manchois, la région Normandie est l'interlocuteur : pour faire connaître les aides, pour détecter les projets potentiels, pour attribuer les aides.

Face à la problématique préoccupante de sous-consommation, en France, des aides européennes potentielles, l'ex-Basse-Normandie a plutôt été une « bonne élève » avec **59%** de consommation globale.

**La Manche est un "bon bénéficiaire" des aides de l'Europe.**

La gamme des projets aidés est extrêmement variée et intéressante.

Elle illustre bien la diversité concrète de tout ce que l'UE apporte à nos territoires, avec à la fois de grands projets d'aménagement et du sur mesure, au service de petits projets locaux.

*De grands projets d'aménagement* : 21 millions d'euros pour la mise en valeur du Mont Saint-Michel, 15 millions d'euros pour l'extension et la modernisation des installations industrialoportuaires de Cherbourg et le développement de nouvelles filières d'énergies marines renouvelables.



## La politique régionale :

Une chance pour la Manche

*Rétablir le caractère maritime du Mont et améliorer l'accueil du public : ce grand projet européen a bénéficié du FEDER - fonds européen de développement régional*



*Du « sur-mesure » au service de petits projets locaux : 38 projets ont été aidés en Coutançais pour 1,5 million d'euros. Cela va du festival de musique "Chauffer dans la noirceur" au soutien à des démarrages d'activités comme un drive de produits bio et locaux, en passant par la mise en place d'un médiateur de l'estran chargé d'éduquer aux bonnes pratiques de la pêche à pied ou encore la création de maisons d'assistantes maternelles...*

### Après les élections européennes

Le nouveau Parlement européen aura à se prononcer sur la politique régionale des 7 prochaines années. Et notamment sur 2 idées de l'actuelle Commission européenne : simplifier les financements des aides européennes (une bonne chose, à condition de simplifier aussi au niveau franco-français...) et utiliser les Fonds structurels comme incitation au respect de l'état de droit par tous les pays de l'UE (excellente chose pour contrer l'attitude d'Etats qui s'écartent des valeurs européennes, tout en encaissant les chèques de l'Europe).

*L'Europe que vous voulez pour vous soutenir et vous protéger,  
c'est **vous** qui décidez, le 26 mai !*

## La Construction européenne Les principales institutions



Le fonctionnement des institutions européennes est très mal connu en France. Il est certes complexe mais surtout négligé par les médias et trop souvent dénaturé à coup d'affirmations fausses du genre : « *Bruxelles décide de tout* » ou « *l'Europe est faite par les technocrates* »...

Essayons donc de clarifier quelques questions essentielles : qui donne l'impulsion ? qui prend les décisions ? qui contrôle ?

Le cadre institutionnel européen actuel a pris naissance avec le Traité de Rome de 1957 qui en pose les bases. Evoluant ensuite au fil des Traités, il s'est enrichi de nouvelles institutions et a réorganisé leurs compétences respectives.

L'évolution la plus marquante - et la plus importante à souligner, à la veille des élections du 26 mai - est le **rôle croissant du Parlement européen** devenu co-décideur de la majorité des normes européennes depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en 2009.

Si l'ingénierie institutionnelle s'avère sophistiquée, elle le doit aux Etats qui, depuis l'origine expriment, vis à vis de l'Europe, des attentes difficiles à concilier : que l'Europe fasse toujours davantage de choses mais qu'ils en gardent les clefs au niveau national. C'est aussi pourquoi notre séparation classique entre exécutif, législatif et judiciaire n'est pas directement transposable, plusieurs acteurs ayant un double rôle.

**4 acteurs politiques** jouent un rôle décisif pour déterminer les actions de l'Union européenne : le Conseil européen et le Conseil de l'Union, représentant les Etats membres ; le Parlement européen, représentant les citoyens ; la Commission européenne, organe indépendant des Etats et garant de l'intérêt général européen.

### 1. Qui donne l'impulsion ?

#### • **Le Conseil européen**

De création récente (Traité de Lisbonne) et mieux connu sous son appellation médiatique de « Sommet européen », il définit les très grandes orientations de politique générale et les priorités nécessaires au développement de l'UE. S'il prend quelques décisions politiques (sur les délais pour mettre en œuvre le Brexit, par exemple, ou sur de grandes questions de politique étrangère et de sécurité), il reste globalement extérieur au vaste chantier permanent d'élaboration des normes communautaires. Il doit donc être davantage regardé comme un *centre d'impulsion*. Lequel correspond d'ailleurs mieux à son caractère « intermittent » puisqu'il se réunit, en principe, 4 fois par an. Il comprend les Chefs d'Etat ou de gouvernement de chacun des pays membres, ainsi que le Président de la Commission et le Haut représentant pour les affaires étrangères et de sécurité, instauré pour exprimer une diplomatie commune aux Etats membres. Le travail du Conseil européen est coordonné par un président permanent élu pour deux ans et demi (actuellement, le Polonais Donald Tusk).

#### • **La Commission européenne**

Depuis l'origine, la Commission est un organe-clef du système institutionnel. Son originalité tient au fait qu'elle *incarne l'intérêt commun*, jouit d'une large indépendance dans l'exercice de ses attributions et ne dépend d'aucune injonction d'un Etat membre. Elle remplit de ce fait des fonctions très différentes, de l'impulsion à la gestion en passant par le contrôle.

Organe *politique* - et non technocratique comme on le prétend si souvent - elle forme un Collège de 28 membres (1 par nationalité) nommés pour cinq ans d'un commun accord après un vote d'investiture du Parlement. Lequel peut la censurer et récuse régulièrement des candidatures aux fonctions de Commissaire.

Depuis 2014 elle est présidée par le Luxembourgeois Jean-Claude Juncker.

La Commission a longtemps disposé du monopole de *l'initiative dans le domaine législatif* en émettant des propositions adressées au Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne pour négociation, puis adoption. Ce n'est plus le cas aujourd'hui où des initiatives émanant des *citoyens européens* peuvent suffire à enclencher une action communautaire. Cette procédure démocratique et assez aisée à mettre en œuvre (*seulement 1 million de signatures dans 7 pays de l'Union*) reste méconnue en France malgré des exemples comme l'heure d'été ou l'interdiction du glyphosate. L'intensité des discussions au Parlement et au Conseil et la multiplicité des amendements introduits en négociation remanient à ce point la proposition initiale de la Commission que l'idée répandue selon laquelle les jeux sont faits dès que celle-ci a formulé un projet est une contrevérité.

### 2. Qui décide ?

A la veille des élections européennes, il est essentiel de redire qu'une majorité des décisions européennes sont prises conjointement par **le Parlement et le Conseil, co-législateurs** qui doivent se mettre d'accord entre eux. De souligner aussi que tous les décideurs sont des *politiques* : élus au Parlement ou ministres.

#### • **Le Parlement européen**

Elus au suffrage universel direct tous les cinq ans, depuis 1979, les membres du Parlement européen nous représentent, nous, **citoyens de l'Union**. Actuellement composé de 751 députés, provenant de 28 Etats, le Parlement devrait passer à 701 députés à l'issue du Brexit. Ses membres n'y siègent pas par nationalités mais par *appartenance politique* (8 groupes). Et il est fondamental de faire savoir que le Parlement européen, n'est absolument pas structuré comme le nôtre entre majorité et opposition, mais qu'il s'y construit, des *majorités d'idées propres à chaque projet* en débat. Ces majorités varient sensiblement selon les sujets et résultent d'un véritable dialogue constructif entre groupes pour dégager un *consensus*. Une grande partie de ce travail est effectuée grâce aux vingt commissions permanentes préparant les séances plénières.

Le Parlement européen dispose de deux types de pouvoirs. Les uns sont propres : en matière budgétaire qui influe directement sur les politiques de l'Union ou de contrôle de l'exécutif (validation de la composition de la Commission européenne et de la désignation de son président ; possibilité effective de censurer la Commission). Les autres sont partagés avec le Conseil dans le cadre de la procédure législative dite « ordinaire » puisqu'elle s'applique à *la majorité des règlements et directives* adoptées par l'Union.

Si Strasbourg accueille les sessions plénières ordinaires du Parlement, les sessions additionnelles et les nombreux travaux en Commission se déroulent à Bruxelles, cœur des institutions communautaires.

#### • **Le Conseil de l'Union européenne**

Mieux connu comme « Conseil des ministres » ou simplement « le Conseil », il accomplit l'essentiel du travail communautaire pour le compte des **Etats** dont il représente les *intérêts spécifiques*. Préparées par de longues négociations entre Représentations permanentes des Etats membres, ses décisions sont prises au niveau des ministres de chacun des gouvernements nationaux de l'UE. Il se réunit en formations sectorielles par domaine d'activité, par exemple : agriculture et pêche, économie et finances, emploi et politiques sociales, affaires étrangères, environnement, santé et consommation, sécurité et justice, transports, culture et éducation, coopération et développement, etc. Autant de domaines qui illustrent l'étendue du champ des normes communautaires qui détermineront 20 % de nos lois et réglementations nationales

Les Traités prévoient **2 modes de prises de décision** en fonction des domaines.

La *règle de la majorité qualifiée* (au moins 16 des 28 pays couvrant 65% de la population de l'Europe) s'applique à 80 % des normes communautaires et constitue l'instrument des progrès de la construc-

tion européenne. Celle de *l'unanimité* - donc d'un possible veto - coïncide sans surprise avec les domaines où les faiblesses de l'action de l'Union sont le plus souvent critiquées (fiscalité, protection sociale ou défense, par exemple). Selon la période de l'année, le Conseil siège à Bruxelles - le plus souvent - ou à Luxembourg.

### 3. Qui contrôle ?

- **La Commission européenne**

Investie du rôle de « Gardienne des traités », elle veille à la mise en œuvre des règlements et des directives adoptés par le Conseil et le Parlement et à leur application équivalente dans les différents pays. Pour y parvenir, elle engage un dialogue avec le pays concerné avant de recourir, si besoin, à la voie contentieuse devant la Cour de Justice pour faire appliquer le droit de l'Union.

- **La Cour de Justice**

Incarnation de l'Institution judiciaire, la Cour de Justice de l'UE, dont le siège est à Luxembourg, assure l'interprétation et l'application correctes des Traités ainsi que le respect du droit européen émanant de l'ensemble des actes communautaires. Elle rend des arrêts qui, le cas échéant, peuvent être assortis de sanctions dissuasives (amendes très élevées). De ses interprétations naît aussi une jurisprudence qui peut, dans certains cas, combler des lacunes laissées par le législateur. La Cour se compose d'un juge par Etat membre et comprend huit avocats généraux, qui sont désignés d'un commun accord pour un mandat de six ans renouvelable. Leur indépendance est pleinement garantie.

- **La Cour des Comptes européenne**

La Cour des Comptes est un organe indépendant qui vérifie la légalité et la régularité des recettes et des dépenses de l'Union européenne et de tout organisme créé par celle-ci ainsi que la bonne gestion financière de l'Union. Elle présente au Parlement européen un rapport annuel, pour approbation. Créée en 1975 et siégeant à Luxembourg, elle est composée d'un magistrat issu de chaque pays de l'Union. Ses membres sont désignés d'un commun accord pour six ans par les Etats membres ; son président étant renouvelé tous les trois ans.

### 4 - Et d'autres encore...

Au fil des Traités, plusieurs autres institutions, de nature très différente, sont venues compléter l'architecture de la construction européenne.

- Les unes - souvent consultatives ou incitatives - concernent l'ensemble de la politique européenne comme le *Comité économique et social européen*, le *Comité des régions*, la *Banque européenne d'investissement*.
- D'autres concrétisent le mécanisme de *coopérations renforcées* introduit par le Traité d'Amsterdam (1997) qui engage les Etats volontaires pour y participer. L'Union économique et monétaire, regroupant 19 Etats a ainsi créé la puissante *Banque centrale européenne* dont le siège est à Francfort. En l'absence d'un gouvernement économique de la zone Euro, il s'agit d'un organe indépendant chargé de gérer l'Euro et la politique monétaire des 19, via la réunion des Gouverneurs des banques centrales nationales et un directoire de 6 membres.



## Éducation et formation L'Europe investit pour notre avenir



Si, en ces domaines, la compétence est avant tout celle des Etats membres, cela n'empêche pas l'Union européenne d'en faire une priorité. Telle que, parmi les cinq objectifs de la **Stratégie Europe 2020**, figurent deux objectifs liés à l'éducation et à la formation.

En accompagnant et en soutenant l'action des Etats, par des programmes, des aides et quelques normes, l'UE entend bien contribuer au développement d'une éducation de qualité et à la mise en œuvre d'une politique de formation professionnelle.

Adoptées conjointement par le Conseil et par le Parlement européen, ses initiatives visent en particulier à : favoriser mobilité des étudiants et des enseignants, encourager la reconnaissance mutuelle des diplômes et périodes d'études, développer l'échange d'expériences, de bonnes pratiques et la coopération entre établissements, la dimension européenne dans l'éducation, notamment par l'apprentissage et la diffusion des langues des Etats membres et, bien sûr, promouvoir les échanges de jeunes.

Aussi réussi et emblématique qu'il soit, le programme **Erasmus ne doit pas être l'arbre cachant la forêt**. Il n'est d'ailleurs qu'un des 5 volets du programme « Socrates » qui n'est lui même qu'un des 3 grands programmes communautaires en matière d'éducation. L'Europe fourmille ainsi d'initiatives dont chacune mériterait une mise en lumière particulière. L'enjeu est plutôt de les populariser car, aujourd'hui les projets Comenius, Grundtvig, Lingua et Minerva, petits frères d'Erasmus, sont trop peu connus, surtout en France.

A titre d'exemple, braquons donc le projecteur sur le **programme Comenius**, du nom d'un pédagogue tchèque du début du XVII<sup>ème</sup> siècle. Sa vision avant-gardiste l'explique aisément car il fut non seulement un fervent défenseur de la démocratisation de l'éducation mais également un professeur novateur, père de la pédagogie moderne.

Quelques phrases-clés ne suffiront pas à résumer son œuvre, mais donneront sans aucun doute une idée de sa vision : « *Tout doit être enseigné à tout le monde, sans distinction de richesse, de religion ou de sexe* ». « *Lorsque l'éducation générale de la jeunesse commencera par la bonne méthode, il ne manquera plus à personne ce qui lui est nécessaire pour bien penser et bien agir* ».

## Education et formation

### L'Europe investit pour notre avenir

Ce programme vise à favoriser la *coopération, sur plusieurs années, entre des établissements scolaires à l'échelle européenne*, de la maternelle au secondaire. L'idée est notamment d'encourager les relations entre élèves, de développer l'ouverture d'esprit et ainsi, Comenius constitue un outil majeur de promotion de l'idéal premier de l'Europe, à savoir la Paix.



Avec la participation d'établissements d'au moins 3 pays et le choix d'un projet commun, la mise en place d'un projet Comenius au sein d'un établissement scolaire peut, au démarrage, s'avérer exigeante : pour trouver des partenaires, établir les différents dossiers, organiser les visites dans les autres pays pour une partie seulement des élèves, finances obligent... Dans de petits établissements, faire reposer l'organisation sur une poignée de personnels pendant plusieurs années ou recourir à la participation financière des parents pour les déplacements scolaires est incontestablement délicat.

Le programme n'en est pas moins - ô combien - intéressant. Plus que le nom d'un grand homme, Comenius, est désormais celui d'un grand projet. Si l'idéal de cet humaniste était de ne faire aucune distinction entre les élèves, la mise en œuvre pratique du projet doit encore surmonter quelques obstacles et mériterait donc idéalement un coup de pouce administratif et financier. Et, en tous cas, au minimum, une publicité à la hauteur de cet ambitieux projet de la construction européenne, progressant par de multiples réalisations concrètes.

**A sa manière, Comenius, illustre bien un des défis récurrents de l'Union européenne : faire connaître aux citoyens tout ce que l'Europe fait déjà et peut encore faire pour eux.**

***Les élections du 26 mai pour renouveler le Parlement européen***

***nous en donnent l'occasion !***



### Des enjeux internationaux majeurs

Un tiers seulement de la surface de la planète est soumis à la loi des Etats. En réalité, deux tiers sont donc placés sous le régime juridique international de la Haute mer. Un premier danger serait de laisser territorialiser ces immensités libres et largement vierges. Un autre serait de considérer, à l'inverse, que cet espace de liberté n'appartient à personne, quand nous devrions plaider qu'il appartient à tous. Il faudra bien définir des règles internationales d'exploitation durable pour l'énorme réservoir de ressources et de biodiversité situées en haute mer.

De plus en plus fréquentées, les routes maritimes, primordiales pour les échanges, sont aussi des lieux de tension et des voies de migration, souvent irrégulières. Les détroits, les passages resserrés, les zones côtières sont à protéger avec la présence de bâtiments de guerre et de moyens de l'Etat afin de permettre la liberté de la circulation, l'exploitation contrôlée et responsable des ressources de la mer ainsi que la préservation des grands équilibres écosystémiques.

### L'Europe : un géant maritime

L'Union européenne est la **première puissance maritime mondiale** ! Et la mer peut offrir aux Européens, un nouvel horizon de nature à dynamiser leurs ambitions et leur rayonnement mondial. C'est pourquoi l'Union européenne n'aborde pas la thématique « mers-océans » via une politique spécifique mais un **ensemble de politiques sectorielles** qu'elle s'attache à coordonner. Si l'on pense naturellement, en premier lieu, à la pêche et aux cultures marines, l'enjeu maritime est aussi très présent dans les politiques de l'UE en matière d'environnement, de transports, d'énergie, de recherche & développement, de commerce extérieur, de tourisme, etc. sans oublier, bien sûr la dimension relations internationales et sécurité extérieure.

### Préserver nos ressources pour la pêche, un enjeu important

La pêche est un sujet important dans les négociations européennes. Comme l'agriculture, elle fait l'objet d'une politique commune (PCP), il s'agit donc d'un des rares domaines où l'intégration européenne a été la plus poussée.

- *Une politique aux outils multiples*

La politique commune de la pêche s'appuie sur de multiples instruments : la délimitation très médiatisée des zones de pêches et quotas de captures, l'édiction de normes concernant, en particulier, les techniques et instruments de pêche, mais aussi le soutien aux activités des filières concernées. Le principal outil en ce domaine est le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) qui verse des aides destinées au maintien du dynamisme socio-économique de nos territoires maritimes, aides européennes finançant des navires, équipements, installations portuaires et à terre, sans lesquelles notre flotte de pêche aurait fondu et pas mal de nos ports auraient du cesser leur activité. Une politique inévitablement impactée, pour les régions frontalières - la Manche, en particulier - par les enjeux et aléas du Brexit...

- *Et, régulièrement, une affaire de quotas :*

### Deux exemples

- La guerre de la coquille Saint Jacques oppose Français et Britanniques en Manche-Est. Un conflit lié à la différence de la réglementation entre les deux pays : en France, la coquille Saint Jacques ne peut être pêchée que du 1er octobre au 15 mai (hors baie de Seine), alors que les Britanniques n'ont, eux, pas de dates imposées. Un accord a finalement été conclu le 17 septembre 2018 au sujet du calendrier de pêche de la coquille Saint Jacques en baie de Seine. Les coquilles Saint Jacques se portent bien en baie de Seine et les stocks de coquilles sont au plus haut dans cette zone. En 2017, la production était de 30 000 tonnes, pour un chiffre d'affaires de 87 millions d'euros. En cas de « Brexit dur », les pêcheurs britanniques pourraient être exclus de ces eaux.
- La pêche de la raie brunette est interdite par Bruxelles depuis 2009, faute de connaissance suffisante des stocks. Par arrêté du 21 mars 2019, la pêcherie de la raie brunette dans les zones Manche-Ouest et Manche-Est est autorisée à capturer et débarquer la raie brunette jusqu'à l'épuisement du quota de 103 tonnes entre avril et décembre 2019. Alors que la zone de pêche Manche-Ouest (baie du Mont Saint Michel) possède un stock abondant de raies brunettes.



## 4 fois OUI à l'Europe



Il existe une foule de raisons de voter positivement et avec enthousiasme pour l'Europe et sa renaissance espérée. Rappelons en juste 4 : la paix, la démocratie, la prospérité et les valeurs humanistes.

### OUI à la Paix

La Paix est le fondement primordial de la construction européenne. L'audace visionnaire des Pères fondateurs a, heureusement, réussi : 74 ans de paix sur le territoire des 28 pays de l'Union européenne d'aujourd'hui, ce n'est tout simplement jamais arrivé dans les siècles d'Histoire de notre continent ! Mais la Paix n'est jamais acquise – contrairement à ce qu'oublie trop de nos contemporains – les démons peuvent revenir, bien vite. Souvenons-nous : il y a moins de trente ans, un drame a ravagé les Balkans qui n'appartenaient pas à l'Europe du Traité de Rome ; un drame mais pas la catastrophe planétaire dont seule l'Union nous a préservés. Alors, oui, la Paix est toujours à entretenir. La Paix, c'est maintenant et demain ! Ici, en Normandie où on le mesure mieux qu'ailleurs, pour connaître le prix de la guerre et garder le souvenir du sens de la Paix et de la Liberté.

### OUI à la Démocratie

La Démocratie, elle aussi, ne va pas de soi. Il est impératif de l'entretenir et la préserver. Qui a seulement plus de trente ans est né dans une Europe où 10 pays vivaient dans l'oppression derrière le rideau de fer et où l'Allemagne était tragiquement coupée en deux. Qui a seulement plus de quarante-cinq ans est né dans une Europe où 3 pays du Sud – Espagne, Portugal et Grèce – vivaient sous dictature. Quelqu'un voudrait-il revenir à ces temps-là ? En prendre seulement le risque ? Car si ces 13 pays – 13 sur 28 ! – sont aujourd'hui libres et pourvus d'institutions démocratiques, c'est bien grâce à leur ancrage dans l'Union européenne.





# Europe

## OUI à la Prospérité

L'Union européenne a su construire « un poids lourd dans un monde d'éléphants » selon le mot admiratif d'un dirigeant américain. L'Europe est la 3ème puissance économique du monde (22% du PIB de la planète) ; la 3ème puissance commerciale, la 1ère puissance agricole, elle a créé la 2ème monnaie du monde et elle parle d'une seule voix dans de grandes négociations internationales, au lieu de s'entredéchirer entre nations aux intérêts divergents qui ne pèseraient plus rien face aux mastodontes américains ou asiatiques.

Au lieu de passer notre temps à souligner nos différences, voire à suggérer que certains membres de l'Union n'y auraient pas leur place, nous devrions méditer la devise de l'Europe « *Unie dans la diversité* ». Non pour philosopher mais pour comprendre comment nous voit le reste du monde. Que pour les Etats africains, américains ou asiatiques - qu'ils soient partenaires, concurrents ou adversaires – l'Europe est un tout bien réel.

## OUI à nos valeurs humanistes

L'Europe est une culture, séculaire. Un socle de valeurs fondamentales et fondatrices. Nées sur notre continent et pourtant universelles. Elle n'est ni le marché sous lequel certains la caricaturent, ni l'addition impraticable de dangereux replis nationaux auxquels d'autres aspirent.

Ceux qui nous expliquent qu'il faut abolir les Traités européens les ont-ils seulement lus ? Se rendent-ils vraiment compte de la monstruosité et de l'irresponsabilité de jeter aux poubelles de l'Histoire, ce qui fonde notre identité et garantit notre existence ?

Car les Traités parlent d'eux-mêmes, écoutons-les :

« L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'Etat de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux Etats membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes. », (article 2 du Traité de l'Union européenne).

**Le 26 mai, en glissant dans l'urne le bulletin de la liste « Renaissance », chacun n'aura bien sûr qu'une seule voix mais dira quatre fois oui à l'Union européenne.**

« Ce que l'UE a voulu, c'est porter un projet de société dans lequel les forts ne sont pas indifférents aux faibles; dans lequel le projet politique est que la force des uns bénéficie en même temps aux autres. »

*François Bayrou*



**Renaissance**, liste LREM, Modem, Agir, Mouvement radical

## A vos calendriers

- **23 mai** : Campagne Renaissance : Réunion publique avec Jean Arthuis, actuel député européen, à Granville.
- **26 mai** : Elections européennes : un *seul* tour !
- **20 juin** à Lessay : visite de Richard Ramos, député du Loiret et secrétaire général adjoint du Mouvement démocrate. Soirée débat.



Cette publication vous a été adressée parce que vous avez adhéré au MoDem.  
**Pour renouveler votre adhésion, cliquez sur ce bandeau.**

La lettre démocrate 50 permet le dialogue et l'échange avec les adhérents de la Manche. En tant qu'adhérent du Modem, vous pouvez participer à la rédaction collective de cette lettre en envoyant des propositions d'articles, des questions que vous aimeriez voir traiter, des images de votre région, vos points de vue sur la politique locale, nationale ou européenne. Nous comptons sur vous pour nous aider à l'améliorer.  
**Faites nous part de vos idées !**

*Directeur de la publication* : Romain Désiré dit Gosset. *Rédactrice en chef* : Carole Boisnel  
*Rédaction*: Romain Désiré dit Gosset, Pierre Vogt, Carole Boisnel, Jacky Robiolle, Jacques Hubert  
*Crédit Photos* : Boisnel

contact : [modem50@lesdemocrates.fr](mailto:modem50@lesdemocrates.fr)